

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

-----  
**Séance du 18 novembre 2022**  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

10 novembre 2022

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. PARCINEAU, Mme PELTIER, M. PÉANNE, M. AUBRY, Mme AUTRET, Mme LETIN, M. COCHARD, Mme EL HAOUCHI, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEZWYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : Mme SIMON (pouvoir à Mme ZEPPA), M. LOISEAU (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme RICHARDSON (pouvoir à M. ALLUIN), Mme HOURLIER (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à M. PARCINEAU), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD, Mme ROLLOT (pouvoir à Mme NAZE)

Absents : M. HERVÉ, M. VERGNAUD, M. BOULLEAUX.

Objet de la délibération

**Vente d'affiches et de catalogues au musée – fixation des tarifs**

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Mme ZEPPA informe l'assemblée qu'une régie de recettes va être prochainement créée auprès du musée afin d'encaisser les produits suivants :

- Vente d'affiches, de catalogues ou autres documents imprimés en lien avec le musée et le patrimoine
- Dons manuels faits par des visiteurs

Il existe en effet au musée un stock important d'affiches relatives à d'anciennes expositions temporaires ainsi que des catalogues d'expositions. Par le passé, un catalogue était édité à chaque exposition temporaire.

Ces affiches et catalogues pourraient être vendus sur place ou lors d'animations commerciales. Il est d'ailleurs prévu que le musée partage un stand avec la bibliothèque lors du marché de Noël.

A terme, des cartes postales anciennes détenues en plusieurs exemplaires pourraient également être vendues.

Par ailleurs, il arrive que des visiteurs proposent un don manuel à l'occasion de visites guidées, qu'il s'agisse de particuliers ou de groupes. A ce jour et en l'absence de régie de recettes, il n'est pas possible d'accepter ces dons.

**CONSIDERANT**

- L'avis favorable de la commission des affaires culturelles, tourisme et jumelages réunie le 2 novembre 2022,
- L'avis favorable de la commission des finances réunie le 10 novembre 2022,

Le Conseil municipal à l'unanimité  
représentés :

**FIXE** comme suit le tarif des affiches et catalogues à vendre au musée à  
compter de 2022 :

- Affiches : 2 € la pièce - 10 € le lot de 6
- Catalogues d'expositions : 5 € la pièce

Le Secrétaire

Éric PÉANNE



La Maire

Nadège NAZE

